



Léon Walras et la conciliation des vérités

Pierre Dockès

► To cite this version:

Pierre Dockès. Léon Walras et la conciliation des vérités. Cahiers du CERAS, 2005, HS N°4 (Avril 2005), pp.169-188. halshs-00138312

HAL Id: halshs-00138312

<https://shs.hal.science/halshs-00138312>

Submitted on 17 Apr 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre Dockès
 Université Lyon 2
 Centre Walras

Léon Walras et la conciliation des vérités

(Version provisoire)

A publier in : *Cahiers du CERAS*. HS N°4 (avril 2005)

Selon Léon Walras, il est possible de définir *la* société idéale et, dans l'avenir, celle-ci se réalisera nécessairement. Cependant, un problème majeur se pose. *L'Idéal social* doit être conforme à la vérité pure, vérité économique pure et vérité morale pure, et il doit être à la fois un Idéal de justice et un Idéal d'intérêt. Quelle relation entre ces Idéaux ? Y-a-t-il harmonie ou antinomie ? S'ils ne sont pas *un*, s'ils sont pluriels, comment se concilient-ils ? L'Idéal social apparaît comme le résultat d'une synthèse, et même de synthèses.

La définition de l'Idéal social est l'objet de la science sociale, ou plutôt des sciences sociales ou morales. L. Walras considère comme socialiste *sur le terrain de la science*¹ celui qui admet l'existence de cet Idéal et la capacité des hommes de science à le découvrir, puis à le définir au sens où le mathématicien définit une figure géométrique. Il y a plus. L'Idéal social est déjà là, sous-jacent aux sociétés historiques nécessairement imparfaites, dans la mesure où il est en l'essence. Partant de la société concrète, la science va en tirer par abstraction une "épure", en extraire l'Idée, et cette Idée est parfaite, elle est la Vérité, la Vérité sociale qui définit la société idéale, rationnelle que l'avenir réalisera, fatalement.

Si L. Walras est persuadé que l'Idéal social se réalisera nécessairement (une "fin de l'histoire" walrasienne ?), il refuse cependant deux positions extrêmes. D'une part, il récuse l'idée de rupture et la mise en œuvre d'une politique autoritaire de l'Etat pour arriver à l'Idéal social. Non seulement il craint les révolutions (il a quatorze ans en 1848 et garde le souvenir des excès et des échecs de la Révolution), mais il rejette la croyance des socialistes autoritaires en la possibilité d'instaurer par *fiat* les institutions idéales. Il se définit comme un socialiste libéral par opposition aux socialistes autoritaires dans la mesure où il n'admet qu'une transformation graduelle, une évolution historique dans la longue durée.

Mais d'autre part, il se refuse à abandonner la marche vers cet Idéal à la seule évolution spontanée produite par les actions individuelles. Walras est un réformiste. Son libéralisme récuse le spontanéisme évolutionnaire dans la mesure où les actions collectives, les réformes, s'inscrivent elles-mêmes dans la marche vers l'idéal. Une politique "rationnelle", donc fondée scientifiquement, permettra cet aboutissement.

Certes l'histoire n'est pas linéaire. Des "vents du nord" viendront geler les espérances, voire feront reculer temporairement l'humanité dans sa marche vers le progrès social, mais "fatalement", cette marche vers l'idéal reprendra. Certes les hommes sont libres, mais ils ne

¹ C'est le « socialisme scientifique » walrasien.

sont pas libres d'aller collectivement contre le sens de l'histoire : rationnels, ils ne peuvent que vouloir collectivement réaliser la société rationnelle, cette société idéale qui est l'épure des sociétés imparfaites de la réalité présente.

D'où l'importance de la science, et un scientisme walrasien en accord avec son époque. D'où le caractère décisif de ses réflexions sur la démarche scientifique. Celle-ci se présente sous deux faces, à la fois distinctes et imbriquées :

D'abord, la démarche scientifique proprement dite. Elle consiste, partant de la réalité concrète nécessairement imparfaite, à en tirer des types réels (synthèse *a posteriori*), puis à en abstraire l'essence idéale qu'il nomme les types idéaux (sans rapport avec le concept weberien d'Idéal-type), à les définir et à raisonner sur eux pour déduire tous les théorèmes de la science (une synthèse *a priori* qu'il considère comme une démarche kantienne).

Ensuite, la méthode de conciliation et de synthèse. Celle-ci a une double signification :

En premier lieu, surtout dans les écrits de jeunesse, il s'agit de réaliser une synthèse entre des doctrines opposées. Dans "Méthode de conciliation et de synthèse"² (1868), L. Walras explique que cette méthode est la seule possible lorsque la science n'est pas encore établie sur ses bases, lorsque l'on est encore en présence de paradigmes scientifiques irréductibles ("des théories entièrement opposées les unes aux autres" sans qu'il y ait un accord entre les savants "sur un grand nombre de faits anciens et de lois établies"³). Elle est donc inutile en physique ou en mathématique, inutile encore en économie politique pure. Cette méthode synthétique consiste à faire une analyse critique approfondie de chacune des doctrines opposées (instruire leur procès) pour éliminer les parties erronées et conserver les parties saines afin de construire une synthèse qui n'affadisse pas "le principe" de chacune des doctrines⁴. Cette méthode encore préscientifique s'oppose donc à la démarche de construction de la science à partir d'une "synthèse *a posteriori*" suivie de la démarche *a priori*. L. Walras n'abandonnera jamais complètement cette démarche de conciliation et de synthèse, il la conservera chaque fois qu'il a conscience de n'avoir pas abouti à bâtir les bases scientifiques, ainsi en économie sociale.

En second lieu, la démarche de conciliation va s'imposer pour concilier idéalement des Vérités. *Des Vérités ?* Comment est-ce possible dans l'optique walrasienne qui pose l'existence de *la Vérité* ? Là est le sujet de notre article. S'il existe *des* sciences sociales, dans la mesure où elles sont plurielles, elles peuvent aboutir à des vérités distinctes. Distinctes, mais non antinomiques dans la mesure où il s'agit de sciences. Comment des sciences pourraient-elles se contredire ? D'où la conciliation et / ou la synthèse. Mais des formes de conciliations ou de synthèses fort différentes, nous le verrons, selon que l'on considère les relations entre telle ou telle science.

Il s'agit d'abord de concilier le Vrai, le Juste et le Bien ou l'Utile. Il doit être entendu que le Juste et le Bien sont aussi des Vérités (vérité de justice et vérité d'intérêt) et qu'il s'agit donc de concilier des Vérités issues des diverses sciences. Pour L. Walras, si la Vérité est une (elle existe comme Idée), elle est une en trois « personnes », vérité pure, vérité d'intérêt et vérité de justice (une trinité qui n'est pas, non plus, sans mystère !). Et il n'y a *ni contradiction ou antinomie* (à la différence de Proudhon), *ni fusion ou harmonie* (à la différence de Bastiat, et de son école), mais forcément une concordance de ces trois Vérités, concordance qui peut prendre la forme de la *coïncidence*, de la *compatibilité* ou de la *conciliation*, voire de la *hiérarchisation*.

² In EES, p. 152-153. Cf. également "Exposition et conciliation des doctrines sociales" (1872) in *Œuvres diverses*, vol 13 des *Œuvres économiques complètes* (OEC)

³ Cf. [Dockès, 1996, p. 60]

⁴ Méthode éclectique ? Sans doute, même s'il se méfie de l'éclectisme à la Victor Cousin et se réclame de Hegel. Cependant, il y a la volonté de ne pas affadir ces doctrines opposées (préserver leur principe).

Cette démarche n'est pas pleinement séparable de la "méthode de conciliation et de synthèse" de sa jeunesse dans la mesure où :

1) les différentes doctrines épousent chacune un principe qu'il s'agissait de préserver : les économistes utilitaires, l'Utile, les spiritualistes, le Juste,

2) pour définir le Juste, il faut faire sa part à l'individu et sa part à la société (donc une synthèse entre des types sociaux idéaux), mais chacun de ces types sociaux a sa doctrine : la doctrine individualiste et la doctrine communiste.

On comprend dès lors que pour saisir l'économie de L. Walras, on ne peut s'appuyer seulement sur les *Éléments d'économie politique pure* et les *Études d'économie appliquée*, mais qu'il faut aussi prendre en compte les *Études d'économie sociale*. De même, pour comprendre la justice selon Walras, on ne peut se contenter de ce dernier ouvrage.

I. Les Vérités walrasiennes

Léon Walras se considère comme un semi-platonicien et sa démarche scientifique découle de cette conception (ou *vice versa*). Rappelons en effet qu'il croit en la réalité des deux mondes, le monde de la réalité concrète, imparfait, et le monde des Idées, parfait. La "synthèse *a posteriori*", soit le recours à l'expérience et aux "sciences concrètes", permet à partir d'observations empiriques d'en extraire des types réels. Ainsi des figures plus ou moins circulaires de la réalité, on aboutit au type réel "cercle". Mais si en géométrie, le type réel est "immédiatement fourni par l'expérience", dans les sciences sociales, l'obtention des types réels suppose une synthèse *a posteriori* longue et laborieuse. Cet empirisme au départ de la démarche scientifique sépare Walras des « aprioristes ». Les types réels obtenus, la démarche scientifique empirique s'arrête : si l'observation et l'expérience sont nécessaires en amont, la vérification n'a pas de rôle. Une fois la théorie élaborée, le scientifique n'a pas à revenir au concret (l'homme de la pratique *mettra en pratique* la théorie, ce qui n'est plus de la science) puisque ce recours serait forcément décevant, la réalité étant imparfaite.

Des types réels, on dégage par l'entendement les types idéaux⁵. Ces derniers sont *définis* comme en géométrie. Ils correspondent à ce que Vacherot nomme "notions" (notions abstraites) [Vacherot, 1863, II, p. 20-21]⁶. Ces types idéaux sont réels au sens ils existent indépendamment de toute démarche scientifique : le savant ne fait que s'en rapprocher, que découvrir, littéralement dévoiler, la Vérité objective. Ces types idéaux, vrais d'une vérité ontologique, sont nécessairement parfaits. En effet, nous dit L. Walras, "la philosophie la plus avancée" (celle de Vacherot probablement) explique que "tout idéal est parfait en tant qu'idéal" et que "toute perfection est nécessairement idéale" ou "toute réalité est imparfaite en tant que réalité" [Cours, CES, p. 165 ; EEP, p. 53]. Sur la base de ces types idéaux, il reste à "déduire, par une série de jugements analytiques, tous les théorèmes de la science sociale et avant tout le principe constitutif de cette science" [EES, p. 107]⁷. Telle est la "méthode rationnelle" de L. Walras.

La théorie ainsi déduite, un *idéal* nécessairement parfait, n'est donc pas une construction *hypothétique* au sens où nous l'entendons, mais une épure *vraie*, d'une "vérité pure".

⁵ Le type idéal weberien est différent en ceci qu'il n'est qu'une "construction" retenue seulement en fonction de sa fécondité. Max Weber est nominaliste, son type idéal ne révèle aucune essence.

⁶ "elle se ramène à un type, à une idée" ; "elle peut toujours être nommée et définie" ; "car ce type dépasse toutes les représentations empiriques qui ont servi à le former, et implique l'absolue perfection" [Vacherot, 1863, II, 22].

⁷ Notons qu'ici, il ne fait référence qu'à des jugements analytiques, non à des synthèses *a priori*. L. Walras veut-il dire que, les types idéaux obtenus, il n'est plus nécessaire de recourir à la synthèse *a priori* (mais seulement à l'analyse *a priori*) ? De toute manière on peut douter du sérieux du kantisme de Walras (au-delà du recours à certains termes).

Cette "méthode rationnelle" culmine dans la méthode mathématique, comme c'est le cas en physique, et tend à l'être dans toutes les sciences naturelles ainsi que dans l'économie politique, cette science devenue naturelle grâce à l'usage des mathématiques (une science physico, puis psychico-mathématique). L. Walras estime que ce sera un jour le cas des autres sciences sociales (il a conscience de n'avoir pas pleinement réussi la "rationalisation" de l'économie sociale, encore moins sa mathématisation [Dockès, 1996, p. 51]). Nous sommes ainsi en présence d'une conception générale de l'essence mathématique du monde⁸.

Comme chez Vacherot, non seulement ces épures ont une réalité objective [Vacherot, II, p. 171], mais elles rendent le monde intelligible à l'exemple de ces figures géométriques qui rendent la réalité "géométrique" : "loin que les figures géométriques ne soient que des abstractions de la réalité, cette réalité ne devient elle-même une figure intelligible, et jusqu'à un certain point géométrique, que par son rapport aux types conçus par l'intelligence. En sorte que le paradoxe de l'idéalisme, qui explique le particulier par le général, la réalité par l'idée, est d'une rigoureuse exactitude [...] : *les choses ne sont que des images des idées*" [Vacherot, II, p. 22, nous soulignons]. Certes, la réalité ne devient intelligible que dans la mesure où elle est conceptualisée et théorisée, mais nous verrons que là se trouve également la source du "biais idéaliste" de L. Walras

§ 1. La Vérité économique pure ou les *Éléments* :

L'économie politique pure est la science qui étudie « la richesse sociale considérée en elle-même », elle cherche à déterminer les lois de formation de la valeur. Selon Walras, les sciences *pures*, activités "passives", étudient les "faits en eux-mêmes", faits naturels ou faits humanitaires (ou moraux) pour en tirer des lois. L'économie politique pure a donc pour objet ce que L. Walras nomme la Vérité économique pure. En revanche, les sciences appliquées sont en relation avec *l'action* et elles sont censées en étudier les règles rationnelles, les meilleures possibles selon divers critères. L'économie politique *appliquée* cherche à étudier les modalités les plus efficaces de la production de la richesse sociale, son premier principe est l'intérêt.

Aujourd'hui, un économiste lit les *Éléments d'économie politique pure* comme un modèle d'équilibre général en hypothèse de concurrence pure et parfaite, un modèle qui se complexifie à partir de l'échange entre deux marchandises jusqu'à inclure la production, la monnaie. Le terme « pure » nous semble souligner l'abstraction, non pas au sens de tiré du réel, mais de déconnecté du réel, les hypothèses ne cherchant même pas à styliser des faits. Nous croyons être en présence d'une économie imaginaire parmi d'autres possibles, et les faits qu'on y trouve sont considérés comme des exemples facilitant la lecture.

En revanche, D. Walker [1988 ; 1996, 43, 52, 261-277] souligne que les *Éléments* sont réalistes. Il écrit (une citation parmi de très nombreuses) : "Walras was concerned with real markets in his economic theory in general and in his theory of economic tâtonnement in particular [...] he thought [the theory of economic tâtonnement] was an abstract account of real economic behavior" [Walker, 1988, p. 303 ; 1996, p. 261].

La querelle du réalisme des *Éléments* doit être mise en relation avec la démarche scientifique que L. Walras nous dit être la sienne. Cette démarche est-elle celle effectivement suivie par Walras dans l'élaboration des *Éléments* ? Ce serait beaucoup dire, mais c'est la démarche qu'il voulait suivre, ou celle qu'il reconstruit a posteriori. Dès lors, l'économie des *Éléments* n'est pas pensée comme un modèle abstrait, une économie parmi d'autres possibles, elle se veut l'épure du monde réel, une épure qui se complexifie en cherchant à prendre en

⁸ L'héritage d'Auguste Walras est patent. Celui-ci écrit : "*Le monde est régi par les nombres* a dit Platon, et ce principe invoqué d'abord par les géomètres, l'est aujourd'hui par des savants habitués à mettre moins d'exactitude dans leurs idées et dans leurs observations. Jamais peut-être cette vérité n'a mieux été sentie que de nos jours" (*Réfutation de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu* [A. Walras, 1990, 315]).

compte le plus grand nombre d'éléments essentiels, non des données concrètes, mais des éléments *idéalisés*.

Indéniablement, Walras part du réel concret. D. A. Walker a raison, jusqu'en ce point du moins. Construire le modèle d'une économie imaginaire n'aurait eu aucun sens pour lui. Cependant quel est le réel dont part Walras ? Comment fonctionne un marché concret pour lui ? Son réel est une reconstruction menée à partir de sa théorie, il est et il fonctionne à l'image des idées.

En ce qui concerne "la théorie de la richesse sociale", L. Walras se centre sur l'échange en libre concurrence. Ce n'est pas une hypothèse parmi d'autres, mais il s'agit d'une hypothèse réaliste dans la mesure où cette situation est considérée comme naturelle et qu'elle constitue de ce fait la modalité principale d'échange dans la réalité⁹ [Dockès-Potier, 2003]. Certes il existe des situations où le monopole est naturel et d'autres où la libre concurrence ne peut être développée de façon indéfinie, mais comme l'homme est un animal qui divise le travail et échange (comme chez A. Smith), la libre concurrence est le cas général d'où il faut partir.

Non seulement la situation de libre concurrence est naturelle, mais sous son empire, "la valeur d'échange laissée à elle-même se produit naturellement" [EEPP, p. 70]¹⁰. Walras part donc des situations où, les acheteurs demandant à l'enchère, les vendeurs offrant au rabais, "leur concours amène ainsi une certaine valeur d'échange des marchandises tantôt ascendante, tantôt descendante et tantôt stationnaire".

Si la libre concurrence est le cas général (et le nécessaire point de départ), elle fonctionne concrètement plus ou moins bien selon l'organisation des marchés [Potier, 1994]. Dès lors, "la valeur d'échange se produit d'une manière plus ou moins rigoureuse" [EEPP, p. 70] selon la « qualité » des marchés : des mieux organisés (Bourses de fonds publics, Bourses de commerce, marchés aux grains, aux poissons...) à ceux qui sont moins bien réglés (marchés aux fruits et légumes, à la volaille) et jusqu'aux rues d'une grande ville.

La Bourse des fonds publics de Paris est l'exemple d'un marché bien organisé. Un petit nombre d'agents qui centralisent les ordres de leurs clients, pas de crieur central, mais des prix criés par les agents eux-mêmes. Pour que l'on puisse passer de l'exemple *au type réel*, il faudrait une synthèse *a posteriori* "longue et laborieuse". Or ce qui se rapproche le plus d'un type réel d'échange concurrentiel est livré succinctement par L. Walras lorsqu'il fait la synthèse des "marchés les mieux organisés sous le rapport de la concurrence", une "synthèse" qui reprend l'essentiel des caractères de la Bourse. Il s'agit des marchés « où les ventes et les achats se font à la criée, par l'intermédiaire d'agents tels agents de change, courtiers de commerce, crieurs qui les centralisent, de telle sorte qu'aucun échange n'ait lieu sans que les conditions en soit annoncées et connues et sans que les vendeurs puissent aller au rabais et les acheteurs à l'enchère ». C'est à ce type réel qu'il se réfère chaque fois qu'il veut montrer que, dans la pratique, les marchés fonctionnent comme en théorie¹¹.

Reste à passer de ce type réel au *type idéal* et à la démarche rationnelle. Pour construire l'économie politique pure, il faut définir ces types idéaux que Charles Péguy nomme des "unités économiques irréductibles" [Péguy, 1897] et élaborer la théorie en allant du plus simple au plus complexe, du général au particulier. Partant de la définition de la richesse sociale et de la valeur, L. Walras passe de l'analyse du troc au cas de l'échange entre plusieurs marchandises, introduit la production, la formation du capital, la monnaie, tente une esquisse

⁹ Cf. sa lettre à L. Bortkiewicz du 27 février 1891 [Jaffé, *Correspondence*, t. 2, p. 434-435].

¹⁰ Cependant, ce n'est pas parce qu'elle est naturelle qu'elle est supérieure. La supériorité d'une forme d'organisation n'a de sens qu'en référence à l'intérêt (bien-être social) et à la justice [Van Daal, Jolink, 1993, 114].

¹¹ Comme le dit Bridel [Bridel, 1996, p. 16, n. 1] "chaque fois qu'il aborde l'étude du tâtonnement en conclusion de ses théories de l'échange, de la production, du capital et de la monnaie", il se réfère à l'équivalence entre "la solution théorique et "la solution pratique qui se résout sur le marché"".

de dynamisation, étudie l'exception qu'est le monopole. D'où une succession de schémas théoriques emboîtés dans chacune des éditions.

Si ce processus de construction théorique vise à nous rapprocher du réel par la prise en compte d'éléments de plus en plus complexes, cette reconstruction reste dans le monde des idées, de la théorie et de la vérité pures. *Malheureusement, chacune des étapes vers une représentation plus élaborée du réel introduit des doses supplémentaires d'irréalisme.* Ainsi la convergence vers l'équilibre semble pertinente dans le cas de l'échange de deux marchandises entre elles et l'est moins avec plusieurs marchandises et elle devient irréaliste avec l'introduction de la production¹². D'où un double processus de reconstruction théorique du réel par complexification croissante et d'éloignement du réel avec des hypothèses de moins en moins réalistes à chaque étape de la complexification (et un éloignement croissant d'une édition à l'autre).

Pour L. Walras, les concepts et les lois, les équations et leurs solutions ont une réalité objective. Ils sont vrais, d'une vérité pure naturelle. Les équations sont l'*idée* de l'économie politique. Il estime avoir *découvert* les lois de la richesse sociale, en particulier l'existence de l'équilibre, ses propriétés, avoir *dévoilé* le phénomène de la convergence vers ce prix. Car l'équilibre (généralement unique et stable) existe objectivement, il est l'état "normal" qui tend à se réaliser spontanément [EEPP, p. 283]. Cela ne signifie pas qu'il est réalisé concrètement. En dynamique le "marché permanent" tend continuellement vers cet équilibre sans jamais l'atteindre¹³. Mais si le marché permanent est "comme un lac agité par le vent", son niveau n'en existe pas moins objectivement. Ce niveau, c'est *la* valeur d'échange. Walras parle "du fait de la valeur d'échange", estime avoir établi ses lois et pense qu'elle a une existence objective ; Pareto est donc justifié dans sa critique lorsqu'il estime que Walras en est resté à l'ancienne manière de raisonner sur une entité métaphysique [Pareto, 1981, p. 247]¹⁴.

De même les tâtonnements théoriques, ces processus idéaux de convergence vers l'équilibre partiel ou général, ont pour Walras une existence objective. La solution par itération d'un système d'équations simultanées n'est pas seulement une méthode parmi d'autres, plus ou moins pratiques, de résolution, mais l'idéal des tâtonnements qui se pratiquent dans la réalité.

L'objectivité des *idées* va avoir des conséquences majeures sur le réel dont est supposé partir Walras. Ainsi la réalité de la formation des prix sur les marchés concrets va être reconstruite en fonction de l'existence objective de l'équilibre et du tâtonnement théoriques. Ce n'est plus seulement le modèle mathématique qui est à l'image du marché, mais *le marché réel est supposé fonctionner à l'image du mode de résolution du système d'équations*. Non seulement les types idéaux et les résultats des démonstrations *a priori* bâties sur eux sont objectifs, mais la réalité est reconstruite à partir d'eux.

Dans la réalité, de la rue à la Bourse de Paris et autres marchés bien organisés, n'existent que des solutions qui sont dites imparfaites par rapport à la norme idéale. Ces marchés sont classés par Walras en fonction de la solution parfaite, tous "tendent" vers *la* valeur d'échange, cet état normal d'équilibre que livrent les équations et qui existe objectivement, *mais plus ou moins bien* : la rue ou le marché aux volailles ne sont que des Bourses imparfaites.

Il y a plus. A la fin de tous les passages où Walras a recours à un tâtonnement théorique, et de plus en plus complexe, il explique que les marchés se comportent de la même manière dans la pratique. La torsion opérée sur le réel devient donc de plus en plus grande. L'existence de ce "biais idéaliste" permet de comprendre l'agacement de Walras lorsque Edgeworth cite le

¹² Que ce soit, par exemple, par l'hypothèse d'acquisition des services producteurs à l'étranger (première édition) ou par le recours aux bons (quatrième édition).

¹³ "toutes les données du problème" changeant continuellement [EEPP, p. 579-580].

¹⁴ Jaffé dans sa note 1 de la 5e Leçon [EEPP, p. 823] me semble être passé à côté de la critique de Pareto.

marché de la dette publique anglaise, les enchères hollandaises, etc. [Jaffé, 2, 1. 999, 434-5] pour expliquer qu'il n'y a plusieurs chemins vers des équilibres dès lors différents, que le tâtonnement walrasien n'est même pas une modalité réaliste. Pour Walras, la "bonne" réalité se comporte comme le mathématicien qui résout les équations simultanées par itération. Les marchés concrets, lorsqu'ils se comportent bien, miment le marché théorique.

L. Walras a affaire au réel dans les *Éléments*, il s'appuie au départ sur des réalités concrètes et il veut nous persuader qu'il a tiré son schéma de ce réel. Mais ce réel est à l'avance biaisé par l'idéal qu'il est supposé en avoir retiré dans la mesure où le réel est reconstruit par l'image qui en est tiré, où le réel a été choisi en fonction de ce qu'il fallait démontrer. Et l'absence de vérification lui interdit d'en prendre conscience. *Finalement, si L. Walras estime que sa théorie du tâtonnement est une abstraction d'un comportement réel, il est également vrai que sa représentation du comportement effectif des marchés, celle dont il est censé partir, est bâtie à l'image de sa théorie du tâtonnement.*

En un mot, L. Walras est effectivement réaliste au sens où il part effectivement du concret. Mais *sous* ce réel imparfait, il pense qu'existe l'Idéal, la réalité épurée de nature mathématique (réelle aussi comme le sont les Idées" de Platon), et il estime l'avoir révélée. Dès lors, forcément, ses marchés concrets, ses tâtonnements concrets ne peuvent que *singer* les marchés et les tâtonnements théoriques. Plus précisément, le réel est reconstruit à partir des "figures géométriques" qu'il en a tiré, et cela le rend intelligible, mais le réel dont il part est aussi "biaisé" par ces épures" et d'autant plus qu'il se refuse à toute vérification à la fin de la démarche.

Esprit du temps aux relents gnostiques ? Toujours est-il qu'aussi bien Walras que Marx voient le savant comme celui qui est capable de décrypter, sous les imperfections de la réalité concrète, historique, la Vérité cachée, la réalité essentielle.

§ 2. Vérité de justice, la Vérité d'intérêt

La Vérité économique pure issue de cette science qu'est l'économie politique pure rencontre d'autres vérités issues des autres sciences ou branches de l'économie politique et sociale. Le schéma walrasien est à la fois compliqué et changeant. Nous verrons que L. Walras, à côté de la vérité économique pure, retient une autre vérité pure, la vérité morale pure, mais nous verrons qu'il hésite sur sa définition.

L. Walras distingue également une Vérité d'intérêt et une Vérité de justice rattachant la première à l'économie politique appliquée et la seconde à l'économie sociale. *A priori*, les rapports des hommes à la nature ne pourraient poser qu'un problème d'intérêt et les rapports des hommes entre eux, qu'un problème de justice. Il n'en va pas ainsi dans la mesure où, pour produire, les hommes divisent le travail et où, dès lors, la production pose un problème de relations entre les hommes, donc aussi un problème de justice et où, symétriquement, les rapports sociaux retiennent non seulement des considérations de justice, mais également développent des conséquences en termes d'intérêt du fait de la division du travail. Les rapports sociaux se présentent sous un double aspect d'intérêt et de justice ou, en d'autres termes, les conditions morales et les conditions économiques sont également des conditions sociales.

Ainsi L. Walras distingue deux "faits humanitaires" essentiels (qui distinguent l'homme de l'animal) : la division du travail et la personnalité morale de l'homme. La "science sociale proprement dite" (plus large que "l'économie sociale" puisqu'en plus de cette science, elle comprend la théorie de la famille et la théorie du gouvernement) qui étudie l'ensemble des rapports sociaux le fait en les séparant selon les deux "principes" que nous venons d'évoquer, l'aptitude à la division du travail et la personnalité morale de l'homme, d'où :

- l'étude des rapports des hommes entre eux du fait de leur personnalité morale, ou société morale. Son principe est la justice, elle cherche la Vérité de justice.

- l'étude des rapports des hommes entre eux du fait de la spécialisation des occupations, ou société économique. Son principe est l'intérêt et elle cherche la Vérité d'intérêt.

Mais les questions d'intérêt et de justice ne sont pas pleinement dissociables dans la mesure où chacune réagit sur l'autre. L'économique n'a pas seulement comme principe l'intérêt, mais aussi le juste. Quant au social (les rapports sociaux), à côté de la part correspondant aux "conditions morales", il recèle forcément une part correspondant aux "conditions économiques" dans la mesure où il est des rapports sociaux liés à la division du travail [EEPP, p. 65], les rapports sociaux de production comme K. Marx l'aurait écrit.

Finalement, il serait faux de lier l'économique à l'intérêt, ou même de considérer qu'il s'agit du critère primordial. De même, symétriquement, il serait erroné de lier exclusivement, ou même principalement, la science sociale (*largo sensu*) à la justice.

En revanche, *l'économie politique appliquée*, dans la mesure où cette science étudie la production de la richesse sociale, les rapports des hommes à la nature et les rapports des hommes entre eux du fait de la division du travail, connaît la *primauté* de l'intérêt. Quant à *l'économie sociale* qui étudie la répartition de la richesse sociale ou élaboration de la théorie de la propriété et de l'impôt, donc les rapports des hommes entre eux à titre de personnes morales, elle connaît la *primauté* du juste.

1. Vérités de justice

En ce qui concerne la Vérité de justice, les choses sont complexes dans la mesure où (1) L. Walras distingue une vérité pure morale et une vérité appliquée et où (2) la justice *semble* devoir être définie différemment selon les divers domaines où elle s'exerce (nous verrons cependant que ce n'est pas le cas et qu'une unification du concept de Juste s'impose).

a. La vérité pure morale

Il existe une *vérité pure morale* issue d'une science morale pure. Ce fut d'abord l'histoire, au sens de *philosophie de l'histoire* qui fut élevée durablement au noble statut de science pure morale. Dans les éditions successives des *Éléments* (sauf dans la première)¹⁵, une science morale pure vient en effet précéder l'économie sociale (dès lors implicitement appliquée) de même qu'une science économique pure précède l'économie appliquée. Cette science morale pure est l'histoire. Il en va de même dans son *Cours d'économie sociale* où il définit la vérité de la science pure morale comme "vérité historique"¹⁶, et il a maintenu cette conception durablement puisque les diverses éditions des *Éléments* la retiennent.

Mais, dans une présentation tardive (celle de *l'Esquisse d'une doctrine économique et sociale* [EEPA, pp. 405 et sq.] en 1896-97), la cénonique générale fondée sur la vérité pure regroupe une science pure de la richesse sociale, ce qui correspond aux *Éléments*, et une science pure de l'homme et de la société ("cénonique générale dans son acception restreinte"). Cette science pure morale se construit, elle aussi, à partir de types sociaux idéaux, abstraits et définis sur la base des types sociaux réels, puis, dans une démarche *a priori* (qui n'a pas, dans cette science, atteint la perfection mathématique), elle débouche sur la définition de l'Idéal social.

Si la cénonique générale est la science dont la finalité est la Vérité morale pure, au-delà, une *science morale appliquée* est nécessaire. Comme toute science appliquée, elle est en relation à l'action et cherche les voies ou les règles rationnelles qui y conduisent. Dans les *Études d'économie sociale*, L. Walras a cherché à retrouver et regrouper ces deux aspects. La

¹⁵ Peut-être faute de correction (même si, on le sait, L. Walras n'en était pas avare)

¹⁶ CES, S. 1, L. 9, § 43, cf.n. [108], notule 3 où la science pure morale "constate les faits et les rapports prenant leur source dans l'exercice de la volonté libre de l'homme", elle comprend "l'histoire de l'activité humaine sous toutes ses formes : langues et littératures, religion, art, science, industrie, mœurs, droit, guerre, politique". Dans la même note il rappelle que "la science pure [...] constate des faits et des rapports, la science pure naturelle, comme la science pure morale".

première et la deuxième parties ("Recherche de l'Idéal social" et "Propriété") correspondent à la science morale pure et les troisième et quatrième parties ("Réalisation de l'Idéal social" et "Impôt") peuvent être considérées comme élaborant une science morale appliquée.

b. Justice dans l'échange et justice sociale : diversité ou unicité des critères

Les choses sont rendues plus complexes dans la mesure où la justice semble *a priori* devoir être déclinée selon les divers domaines de son application ainsi que L. Walras nous y invite.

Il y a la justice dans l'échange ou justice commutative traditionnelle. Il y a la justice dans la répartition et celle-ci se présente sous ses deux aspects : l'égalité des conditions, une forme de justice commutative qui fait que chacun, dans une course, doit partir du même point et en même temps que les autres, et la nécessaire inégalité des positions, ou justice distributive, qui fait que chacun doit être récompensée en fonction de ses mérites, que dans une course les lauriers vont à celui qui est arrivé le premier.

Ces trois aspects de la justice ne sont cependant que la déclinaison de la règle juridique la plus ancienne, toujours reprise depuis Ulpien¹⁷ : *jus suum cuique tribuere* (ce qui donne la formule favorite de L. Walras : "tout notre dû, rien de moins, rien de plus").

Cette règle correspond évidemment à *la justice dans l'échange*. L'échange ne doit pas modifier la position relative des échangistes. Chacun apporte à l'échange ce qui a été produit par ses efforts, son travail et son épargne, il doit repartir sans avoir été ni lésé, ni avantagé par rapport à ses dotations initiales (il gagne cependant en utilité). L'échange doit être un "bruit blanc" [Rebeyrol, 1994, p. 48, Dockès, 1996, p. 118] en laissant à chacun son dû, rien de moins, rien de plus.

La justice sociale, dans ses deux composantes d'égalité des conditions et d'inégalités des positions, correspond également à la devise "*jus suum cuique tribuere*". En effet, la science morale pure de Walras le conduit à distinguer deux types sociaux idéaux irréductibles, l'individu et la société. Contrairement à ce qui est souvent imaginé, L. Walras est un penseur "essentialiste", nous dirions "holiste". Et il est même particulièrement sévère avec les nominalistes, ceux qu'il nomme "les nouveaux nominaux" (les économistes libéraux individualistes de son temps). On ne peut penser l'individu sans la société et la société est première par rapport à l'individu (la leçon tirée d'Aristote). Il faut donc, en toute justice, donner à chacun de ces types sociaux idéaux "son dû", ce qui lui revient.

En donnant à la société son dû, Walras estime établir l'égalité des conditions sociales entre les individus. Qu'est-ce qui revient *naturellement* à la société ? La terre dans la mesure où il s'agit d'une richesse naturelle (d'un capital naturel), donnée par la nature à tous [Dockès, 1996, p. 113], et les autres richesses naturelles (les mines...). Mais aussi tous les capitaux (artificiels) qui seront le produit de l'accumulation des revenus tirés de la terre (et autres richesses naturelles) : donc la part épargnée et accumulée de la rente (en valeur, des fermages).

L'inégalité des positions sera réalisée en donnant aux individus ce qui leur revient "de droit naturel" : la propriété de leurs facultés personnelles, et aussi tous les capitaux (artificiels) obtenus par accumulation du travail (exprimé en valeur, il s'agit du salaire).

Finalement chacun, la société et les individus, reçoit *son dû*, la propriété des richesses qui lui reviennent naturellement et de celles qui résultent de son effort : l'accumulation de la rente ou du travail, puis des intérêts des capitaux artificiels, par l'épargne.

¹⁷ L'adage souvent cité d'Ulpien au *Digeste*, puis de l'École, est "*Justicia est voluntas jus suum cuique tribuere*" ("la justice est volonté de donner à chacun son droit") ou, sous sa forme réduite, "*jus suum cuique tribuere*", il sera cité par de nombreux économistes du XVIII^e siècle, puis par J. B. Say et A. Walras en particulier).

La formule sociale générale qui, pour L. Walras, résume l'Idéal social et qu'il estime avoir déduit par sa démarche scientifique, est plus complexe dans la mesure où la synthèse qu'il cherche entre individu et société est double :

- d'une part, ce qui doit revenir à la société (ou à l'État qui l'exprime) et à l'individu ou "quand les hommes doivent-ils profiter individuellement ou collectivement (c'est le problème de la propriété) : un problème de justice (sociale). Nous avons vu comment il résout cette question.

- d'autre part, quand les hommes doivent-ils agir individuellement ou collectivement ? Ce que L. Walras nomme un problème d'ordre et qui est synthèse, sur le terrain de l'action, de la liberté individuelle (l'individu seul est légitime d'agir) et de l'autorité de l'État (l'État détient une autorité absolue). En ce qui concerne ce second problème, la synthèse obtenue par L. Walras est la suivante : liberté de l'individu quant aux positions personnelles et autorité de l'État quant aux conditions sociales.

D'où la formule générale : "Recherche, obtention et conservation par l'individu et au profit de l'individu de sa position personnelle. Établissement, maintien et amélioration par l'État et au profit de l'État des conditions sociales" [*EES, Théorie générale de la société*, p. 134, 144-145], ou plus simplement : liberté des individus, autorité de l'État ; égalité des conditions, inégalité des positions.

2. Vérité d'intérêt

S'il y a une vérité économique pure et une vérité morale pure, correspondant aux deux sciences pure, économie politique pure et cénonique générale (au sens restreint), il n'y a pas de vérité d'intérêt pure. La vérité d'intérêt est forcément appliquée. Mais si d'une part, il n'y a pas d'autre science économique pure que celle qui est faite dans les *Éléments*, d'autre part, il n'est pas pensable de faire des *Éléments* un traité de la Vérité pure *d'intérêt* et cela pour deux raisons qui peuvent passer pour contradictoires

- La vérité pure des *Éléments* exprime "ce qui est" au niveau idéal : l'épure de la réalité économique et cette épure n'est pas abstraite en prenant en compte la justice ou l'intérêt. Elle est *a priori* transcendante au Juste et à l'Utile ou du moins indépendante de l'un et de l'autre.
- Mais cette vérité pure ne peut pas ne pas concorder avec le maximum d'intérêt comme avec l'Idéal de justice. Or il semble bien que, pour L. Walras, la *concordance* soit en définitive plus aisée avec l'Idéal de justice qu'avec "le mieux selon l'intérêt". Il peut y avoir en effet *divergence* entre la vérité économique pure et le mieux selon l'intérêt. D'où un difficile effort de conciliation et de synthèse à partir de la prise en compte des "exceptions au principe de libre concurrence".

La vérité d'intérêt n'ayant pas de science pure antécédente n'est qu'une question de règles rationnelles d'action, un problème d'économie appliquée. Par recherche de la vérité d'intérêt, il s'agit donc *d'abord* de savoir comment, par quelle organisation des marchés, de la production et de la monnaie, il est possible de rendre la richesse sociale la plus élevée possible, un problème spécifique à l'économie politique appliquée.

Il y a *aussi* la question de savoir quand l'homme à intérêt à jouir individuellement ou collectivement, à produire individuellement ou collectivement ? C'est le problème du collectivisme dans la production et des services publics ou monopoles moraux. À nouveau un problème d'économie politique appliquée, mais en relation avec l'économie sociale où se pose la question de savoir quand l'homme doit jouir collectivement ou individuellement.

Enfin, la répartition même des propriétés entre la société et les individus n'est pas sans incidence en termes d'utilité : la "collectivisation" des terres est-elle plus efficace dans la production des richesses que la propriété privée, et comment l'État doit-il gérer les terres dont il est propriétaire, sur une base collective ou en louant à des fermiers individuels ? Là aussi, nous sommes au croisement de l'économie politique appliquée et de l'économie sociale.

Si la vérité économique pure et la vérité morale pure existent comme sciences indépendantes, la vérité d'intérêt est une vérité d'application, elle dérive de sciences appliquées, ce qui n'enlève rien à son caractère scientifique. D'une certaine façon, j'irais jusqu'à dire que la maximisation de l'intérêt est toujours un compromis. Et s'il y avait contradiction – mais est-ce pensable ? - la vérité de justice devrait l'emporter.

II. Comment concilier le Vrai, le Juste et l'Utile ou, plus généralement, les Vérités ?

Des sciences diverses ne peuvent découvrir des vérités contradictoires, ce ne seraient pas des sciences. Entre la Vérité pure, ou les deux vérités pures, et les vérités d'intérêt et de justice y a-t-il unité ou harmonie spontanée ? *Comment se coordonnent vérité pure, et plus précisément vérité économique pure, vérité de justice et vérité d'intérêt ?*

Dans un monde d'harmonie spiritualiste à la Bastiat, l'Utile et le Juste ne peuvent être séparés (ils ne sont pas séparés dans la mesure où l'Utile n'est qu'un des aspects du Juste). De même, du point de vue matérialiste des économistes utilitaires, il y a unité du Juste et de l'Intérêt dans la mesure où ce dernier critère absorbe entièrement le Juste [Dockès, 1996, p. 88].

L. Walras critique les deux doctrines, surtout celle des spiritualistes. Il considère que les deux critères sont fondamentalement *distincts* appartenant chacun à l'un des deux "faits humanitaires", la spécialisation des occupations et la personnalité morale de l'homme. Mais ils ne peuvent que *concorde*. C'est la nécessaire *conciliation ou synthèse* appliquée à l'intérêt et à la justice, en relation avec cette autre synthèse, la séparation – réconciliation de l'individu et de la société.

En effet, deux sciences, l'économie politique et la science morale définissent deux Vérités, mais elles ne peuvent pas aboutir à des vérités contradictoires. Ce serait la vision inadmissible du confus Proudhon avec ses antinomies, Proudhon, l'adversaire n° 1 du jeune Walras¹⁸. Le Vrai, une vérité objective, ne peut se contredire d'une science à l'autre.

La solution du jeune Walras, la conciliation et la synthèse, aboutit à la "formule sociale générale" et précisément à donner les facultés personnelles aux individus (ce qui condamne l'esclavage, le servage et, ne l'oublions pas, l'impôt, surtout l'impôt sur les salaires [EPJ, p. 317 et sq. ; EES, p. 398 et sq.]) et la terre à la société, à l'État. À chacun son dû.

L. Walras restera fidèle à cette conception essentielle. Mais, avec la rédaction des *Éléments* surtout, il lui a fallu préciser la relation entre la Vérité économique pure, la Vérité d'intérêt et la Vérité de justice en maintenant sa position fondamentale : il n'y a ni harmonie immédiate, unité ou fusion, ni antinomie, mais conciliation aboutissant à une synthèse qui est Vérité objective et englobe la Vérité économique.

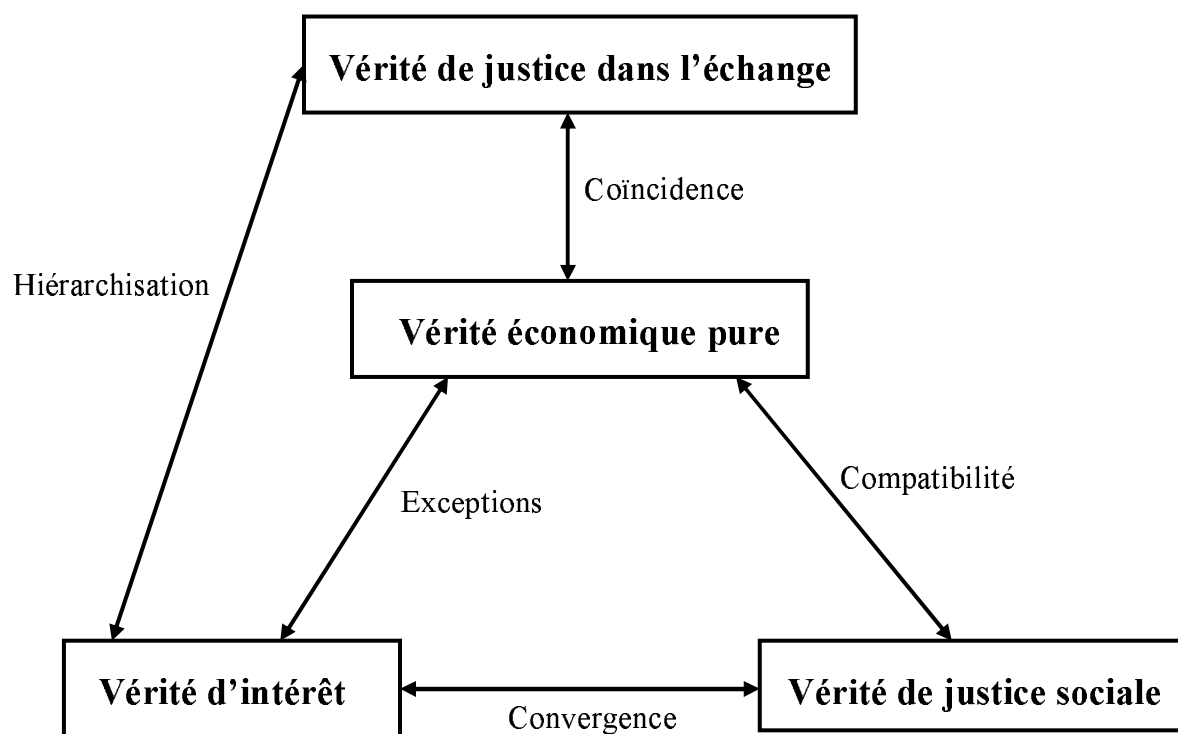
Ainsi la Vérité économique pure, donc la libre concurrence et l'initiative individuelle dans l'échange et la production procure-t-elle le maximum d'intérêt ? On a la preuve que cette démonstration était l'ambition initiale du jeune L. Walras lorsqu'il se disait en 1860 : "Évidemment, il faudrait démontrer que la libre concurrence procure le maximum d'utilité"¹⁹. C'est ce qu'il a tenté ou plutôt c'est ce qui l'a probablement tenté dans sa jeunesse lorsque son "socialisme libéral" se présentait (par prudence et volonté de "s'établir") comme plus libéral que socialiste. Mais c'est ce qu'il finit par refuser (au moins depuis le milieu des années 1870) admettant des exceptions au principe général.

¹⁸ Si le deuxième est Bastiat (et son école), le troisième est constitué par le groupe des économistes utilitaires, un classement qui changera après 1871, les économistes libéraux devenant ses adversaires principaux.

¹⁹ Au cours de son entrevue avec le Saint-simonien Lambert Bey en 1860 pour discuter de *L'Économie politique et la justice*, le jeune Léon Walras avait été critiqué par celui-ci qui n'acceptait pas comme démontré que les prix fixés par la concurrence "fussent les seuls, ni les meilleurs possibles" (ou "les plus avantageux pour la société"). L. Walras avait été convaincu par cet argument et ce fut même une illumination car il comprit que seules les mathématiques permettraient cette démonstration. Selon G. Renard, L. Walras considérait les instants où, en sortant de chez Lambert Bey, il s'arrêta méditatif devant la vitrine d'un libraire comme sa "pomme de Newton" [EPJ, *Discours de Renard sur la tombe de Walras*, p. 39 ; *Esquisse*, EEPA, p. 419].

Pour la justice, les choses semblent plus complexes. La vérité économique pure aboutit-elle à l'idéal de justice ? Il faut distinguer justice dans l'échange et justice dans la répartition (la question de la propriété) et séparer les deux aspects de la libre concurrence et de la libre initiative individuelle. Et il faut préciser que la question de l'initiative, individuelle ou sociale, n'est pas une question de vérité économique pure, mais d'économie appliquée ou/ et d'économie sociale.

Ni antinomie, ni harmonie, mais conciliation ou de synthèse : selon quelles modalités ? Elles sont diverses selon les cas, c'est à dire les types de vérité que l'on met en rapport. Voyons les diverses modalités de concordance entre Vérité économique pure, vérité d'intérêt, vérité de justice dans l'échange, vérité de justice sociale que retient L. Walras.



§ 1. La vérité économique pure et la vérité d'intérêt : les exceptions ?

L'adéquation entre le Vrai et l'Utile est une (la) question essentielle dans la mesure où dans les *Éléments*, L. Walras développe essentiellement, presque exclusivement même, une économie de libre concurrence et d'initiative individuelle alors qu'il affirmera son opposition à une économie de libre concurrence généralisée en se fondant sur le critère de l'utilité (du moins à titre principal, le critère de justice sociale intervenant à titre secondaire).

Cela revenait à dire que le problème devait être traité en économie politique appliquée, science dont le premier principe est l'utilité. Pour démontrer que la libre concurrence correspond au maximum d'intérêt, il faudrait, estime L. Walras, que cette science prouve que la concurrence peut toujours être développée sans limites. S'il était possible d'avoir partout, dans tous les secteurs, une concurrence indéfinie, pleinement développée, l'économie serait à son maximum d'intérêt, à supposer que l'intérêt collectif ne soit que la somme des utilités des individus consommateurs. L. Walras va montrer que c'est impossible, qu'il existe d'importantes *exceptions* interdisant la généralisation de la libre concurrence.

Léon Walras est donc très loin, au moins à partir de 1875, d'être partisan d'un recours systématique à la concurrence et à l'initiative individuelle. Il exprime clairement, mais

tardivement, la position qui avait la sienne lors de la rédaction des *Éléments* dans une lettre à Wilhelm Lexis : "Il m'a semblé que vous me considériez comme un partisan de la libre concurrence absolue (en raison de ce fait que j'étudie très attentivement et très minutieusement les effets de la libre concurrence). Quoi qu'il en soit, je tiens à vous faire savoir que, tout au contraire, c'est plutôt le désir de repousser les applications mal fondées et inintelligibles de la libre concurrence faites par des économistes orthodoxes qui m'a conduit à l'étude de la libre concurrence en matière d'échange et de production" [Jaffé, *Correspondence*, T.I, l. 548 à W. Lexis, 17 mars 1883, p. 746]. Aussi, au début des années 1880 (voire dès 1878) dans son *Cours d'économie appliquée*, après une section consacrée à "la règle générale et supérieure de la production de la richesse", c'est-à-dire à la libre concurrence, il crée une section entièrement consacrée aux exceptions.

En définitive, lorsque l'on est en présence de monopoles artificiels, L. Walras estime que l'État doit intervenir pour éliminer les causes qui les ont permises et assurer le retour à la libre concurrence. Mais dans les cas où il y a *monopole naturel*, la libre concurrence est irréalisable de façon efficiente.

L. Walras développe cette théorie de façon rigoureuse dans son article "l'État et les chemins de fer" (1875) [EEPA, p. 183 et sq.] en s'appuyant sur diverses formes de rendements croissants et en distinguant de façon très moderne la traction et les voies. Il montre que si le monopole est naturel, l'initiative privée devient perverse sur le terrain de l'intérêt. Le recours à l'État s'impose donc, sous une forme ou une autre (régie ou concession). L'intervention de l'État a comme finalité d'absorber la rente de monopole, cette forme d'extorsion, et d'imposer le recours au prix unique, ce qui est à la fois obtenir le maximum selon l'intérêt (élimination de la rente de monopole) et selon la justice (prix unique).

Cependant, L. Walras retrouve une dimension de concurrence en posant que l'État doit gérer le monopole *comme en* concurrence, à l'enchère et au rabais. Seul l'État peut le faire. Il est en outre généralement préférable (en termes d'intérêt) de l'affermier, d'où le retour à l'initiative individuelle (et l'État doit recourir à un système d'enchères, que ce soit pour obtenir le versement d'un droit aussi élevé que possible ou au "mieux disant"). Cette question va devenir d'une telle importance aux yeux de L. Walras dans les années 1875 - 1885 qu'il en fera "la seconde réforme sociale", après la nationalisation des terres.

Complication supplémentaire, l'intérêt ne se résume pas seulement à celui des individus consommateurs. Il est des cas où nous sommes en présence de biens publics dont la jouissance est nécessairement collective et de situations où la jouissance individuelle produit des effets positifs sur les autres, d'où le recours à ce qu'il nomme des "monopoles moraux". La production de ces biens ou services d'utilité publique doit être réalisée par l'État. La encore, il y va de l'intérêt et de la justice.

Il faut ajouter que L. Walras ne s'est pas toujours contenté de la prise en charge des monopoles naturels ou "moraux" par l'État. Dans les années 1895-1898, un pas est franchi vers une plus grande tolérance envers le collectivisme. *Et si les exceptions devenaient la règle ?* Il lit Marx, s'intéresse au débat sur le marxisme. Il lui consacre une sévère critique dans son article "Théorie de la propriété" : Walras ne devient ni communiste, ni "collectiviste". Il reste un "semi-collectiviste" comme il dit. Mais il accepte cependant certaines idées nouvelles :

- La concurrence ne serait plus aussi naturelle qu'il l'imaginait dans la mesure où la concurrence peut tuer la concurrence lorsque l'on est en présence de coûts décroissants.

- Il n'est pas impossible d'imaginer que toutes les entreprises deviennent collectives, cela n'a rien de contraire avec la liberté, l'égalité, l'ordre et la justice (alors que l'inverse est impossible) ; il faudrait faire, envisage-t-il, une grande expérience pour savoir ce qui, de la concurrence ou du collectivisme dans la production, est préférable selon les secteurs, les

circonstances. L'initiative privée et la libre concurrence sont probablement plus dynamisantes, mais le collectivisme permet de mieux conserver la qualité et la tradition.

- l'hypothèse de "l'entrepreneur unique" pour toute une économie lui semble même envisageable.

Il semble cependant que, plutôt qu'une conversion, il s'agisse d'une bouffée collectiviste car il reviendra à des positions plus équilibrées.

§ 2. La vérité économique pure et l'idéal de justice dans la répartition : compatibilité.

Que chacun reçoive son dû pose aussi un problème de répartition, donc de propriété. L'individu doit recevoir, nous le savons, ses facultés personnelles, leurs fruits et le capital accumulé à partir de son épargne. La société doit recevoir la terre et les autres ressources naturelles, leurs fruits et ce qui est capitalisé par leur épargne. Donner à l'État sa part suffit à régler la question de l'égalité des conditions (l'héritage est, pour Walras, conforme à la justice sociale). Quant à la répartition entre les individus, les inégalités de position sont justes lorsqu'elle ne découlent que du mérite, du travail et de l'épargne de chacun.

Pour L. Walras, il y a *compatibilité* entre la Vérité économique pure et n'importe quelle répartition de la propriété. Il écrit précisément : "la libre concurrence en mettant en évidence la question d'utilité, laisse entièrement de côté la question de justice [sociale] ; car elle se borne à faire sortir une certaine distribution des produits d'une certaine répartition des services, et la question de cette répartition reste entière." Et L. Walras a toujours noté, *que l'établissement des prix d'équilibre dépendait de la répartition*. Il y a autant d'équilibres qu'il y a de répartitions initiales des produits ou des services entre les individus et l'État comme entre les individus, et équivalence de ces divers équilibres.

Ainsi, l'esclavage (l'individu n'est pas propriétaire de ses facultés personnelles) est un problème majeur de justice sociale, mais est sans importance pour la théorie de la formation de la valeur en économie pure. Il en va de même, en sens inverse, de la collectivisation des terres.

La question de justice sociale (de la justice dans la répartition) semble donc devoir être réglée avant que soit faite l'économie pure. Il y a cependant une complication dans la mesure où la théorie de la propriété suppose que les prix soient de "justes prix"²⁰, ce qui suppose que la théorie de la formation des prix soit menée avant que puisse être réalisée la répartition des propriétés selon l'Idéal social.

§ 3. L'Idéal de justice sociale et la maximisation de l'intérêt : convergence

La répartition idéale de la propriété donnant les facultés personnelles aux individus, les terres à l'État et le capital artificiel à celui qui a épargné, est-elle une solution qui maximise l'intérêt ? Prenons la question de l'esclavage. Certes, s'il y avait contradiction entre cette injustice sociale et l'intérêt, L. Walras n'hésiterait pas et il fait sienne la devise "Périssent les colonies plutôt qu'un principe" reprise de Dupont et Robespierre [Dockès, 1996, p. 40]. Il écrit : "j'estime moi aussi [comme Marx] que s'il y avait antinomie entre l'intérêt et la justice, celle-ci devrait passer en premier" [Théorie de la propriété, EES, p. 196]. Mais peut-il y avoir contradiction ? L. Walras démontre que, s'il y a *séparation* de la vérité de justice et de la vérité d'intérêt, il y a nécessairement *convergence* lorsque l'on considère ces principes absolus.

L. Walras distingue une vérité de justice absolue, vraie en tout temps et en tous lieux, qui est donc vérité pure de justice, et une vérité de justice relative qu'il faut considérer par rapport aux circonstances temporelles et locales. Ainsi la propriété privée des facultés personnelles est "une vérité rationnelle d'équité" (d'où aussi la condamnation de l'impôt sur les salaires, cette forme tempérée d'esclavage). Cependant, des propriétaires d'esclaves détiennent un droit relatif du fait de la coutume, et ils peuvent obtenir une compensation.

²⁰ Soit le prix d'équilibre en libre concurrence, cf. ci-dessous pour cette "coïncidence".

La vérité d'intérêt est également absolue ou relative. Ainsi la liberté est la meilleure organisation du travail de façon absolue (L. Walras modifiera sa position sur ce point), mais l'intérêt relatif peut conduire à l'Acte de Navigation de Cromwell ou au système colbertiste [Cours, CEA, Dockès, 1996, p. 155]. De telles situations conformes à un intérêt relatif, le seul que l'époque peut atteindre, ne pourront, à la longue que s'évanouir. De même, il s'efforce de démontrer que si un intérêt circonstanciel peut paraître en faveur de la propriété individuelle du sol, l'intérêt vrai suppose la nationalisation des terres, mais sous la condition de leur exploitation individuelle par l'affermage [Cours, CES, p. 290-291]

A la longue, il y a prise de conscience de la convergence du maximum d'intérêt avec l'idéal d'équité : l'esclavage apparaît pour ce qu'il est, un crime social contraire à l'intérêt et la propriété privée des terres comme une solution contraire à la justice et finalement nuisible en terme d'intérêt.

§ 4. La vérité économique pure et la justice dans l'échange : coïncidence

L'échange juste est celui qui laisse inchangé les positions inégales antérieures des échangistes et donc qui ne lèse personne au profit d'un autre. Cette justice dans l'échange, ou justice commutative, *coïncide* avec la vérité économique pure : les prix d'équilibre de libre concurrence sont les justes prix. Des individus parfaitement égoïstes et clairvoyants dans un échange libre ne proposent une unité supplémentaire d'un bien contre un certain nombre d'unités supplémentaires de l'autre bien que s'ils le désirent, et la concurrence entre eux impose la disparition des rentes de monopole et le prix unique. La justice commutative est réalisée.

Dès lors, selon Jaffé, Léon Walras aurait revêtu un masque de théoricien pur en rédigeant les *Éléments* [Walker, 1983, p. 330]. Il aurait eu la volonté de construire "un modèle statique de "justice commutative"" [id., p. 358] ; il y aurait "un biais normatif dans le modèle walrasien" [id., p. 326]. Il précise dans un autre article : "the *Elements*, instead of aiming to delineate a theory of the working of any real capitalistic system, was designed to portray how an imaginary system *might* work in conformity with principles of "justice" [...]. The *Elements* was intended to be and is, in all but the name, a realistic utopia, i.e., a delineation of a state of affairs nowhere to be found in the actual word..." [id, p. 345].

Cette conception me paraît erronée. Certes, les *Éléments* se veulent l'expression de l'Idéal, mais cet Idéal se veut tirée du réel²¹. Walras *veut*, dans cet ouvrage, abstraire rigoureusement du réel une vérité pure objective, et non pas construire une "utopie réaliste". Cependant cette vérité économique pure, disons les prix d'équilibre général en libre concurrence indéfinie, correspond à la vérité de justice dans l'échange, aux justes prix. Les *Éléments* ne sont pas que normatifs dans la mesure où L. Walras les considère comme le *dévoilement* de l'Idée, par abstraction du réel, du monde concret, et cet Idéal est parfait comme tout idéal. Il y a plus, *L. Walras est persuadé que l'Idée se réalisera forcément*. Ce n'est pas une utopie, un monde de nulle part, mais c'est l'Idée d'un monde bien présent, le monde réel, celle que l'avenir réalisera fatalement.

Paradoxalement (du moins en apparence), si les *Éléments* coïncident avec la justice commutative, cet échange en libre concurrence ne correspond pas avec le maximum de l'intérêt.

§ 5. La justice dans l'échange et le mieux selon l'intérêt : hiérarchisation.

²¹ Van Daal et Jolink parlent de "réalité utopique" [Van Daal et Jolink, 1993, 112], mais *pour l'ensemble de l'œuvre*, ce qui correspond à ce qu'ils nomment le "general general equilibrium model" (dont ils livrent la formalisation [Van Daal et Jolink, 1993., chap. 19]) et ils ont raison de souligner que pour Walras, les hommes (supposés de bonne volonté) finiront par générer ce monde idéal.

Si L. Walras démontre que la libre concurrence permet d'obtenir la justice commutative dans l'échange en laissant intacte l'inégalité des positions, cette situation correspond-elle au maximum de l'intérêt ?

L. Walras distingue deux types de troc, le troc gossenien et le troc jevonien. Il commence par raconter une histoire de l'époque où il était élève au collège de Caen, en 1846. Tous les jours lors du goûter, la trentaine de petits pensionnaires s'asseyait autour d'une table et recevait un morceau de pain sec. Mais certains bénéficiaient de provisions familiales, beurre ou confitures, et il était de coutume que tous les autres leur envoient leur morceau de pain qui leur revenait garni, "et cela était de règle et se faisait à charge de revanche, mais sans compter". Si ces pratiques fraternelles sont certes à encourager chez l'enfant, voire l'adulte, si elles sont acceptables quand elles sont volontaires, elles sont détestables, humiliantes, si elles deviennent obligatoires.

Car, comme le dit Walras, "la société n'est pas un pique-nique" et si les hommes, au lieu d'être parfaitement égoïstes, étaient animés d'un idéal fraternel, l'intérêt serait à son maximum absolu, mais la justice dans l'échange ne serait plus au rendez-vous. Et c'est encore plus clair si l'État intervenait dans l'échange de façon autoritaire en cherchant à maximiser l'intérêt collectif des échangistes (assimilée à la somme de leurs utilités individuelles).

- Le troc jevonien, d'abord (celui théorisé par Walras lui-même). Il suppose la liberté des échangistes, nul n'étant contraint de livrer plus d'une marchandise qu'il ne le souhaite et il maximise la satisfaction de chacun : "le rapport des raretés des deux marchandises, égal au prix de l'une en l'autre, est le même chez chaque troqueur". On aboutit à maximum, mais seulement "relatif" qui est "compatible avec la condition que l'un offre de sa marchandise autant que l'autre en demande" et vice versa. Il laisse donc intact le droit de propriété de chacun.

Troc individualiste, il s'opère sur le terrain de la *justice* car il laisse intacte l'*inégalité* des positions antérieures en terme de richesse et de bien-être : la justice commutative dans l'échange laisse intacte l'inégalité des positions de la justice distributive.

- Le troc gossenien répartit les deux marchandises de façon à égaliser pour les deux troqueurs l'intensité du dernier besoin satisfait de chaque marchandise : après leur goûter, les enfants, supposés à égalité en terme de besoins, seront à égalité en terme de moyens de les satisfaire. Ce troc fait abstraction du droit de propriété supposant soit une fraternité volontaire ou obligatoire.

L. Walras démontre que le troc à la Gossen porte la satisfaction des besoins des troqueurs pris ensemble à un maximum absolu et non plus relatif²². Alors, la perte de bien-être (utilité effective) du plus riche étant plus faible que le gain du plus pauvre, *ce troc communiste serait conforme à l'utilité sociale*. Sur le seul terrain de l'intérêt social, il se défendrait.

Le troc gossenien est donc rejeté parce qu'il *n'est pas conforme à la justice*. Le paradoxe, du moins aux yeux d'un lecteur du XXI^e siècle, est que *le troc collectiviste est supérieur en terme d'intérêt, mais qu'il est contraire à la justice, à la différence du troc individualiste*.

Walras ajoute *in extremis* cette remarque qui modère son rejet du troc collectiviste : "Et d'ailleurs il y a, dans la richesse sociale, de quoi pourvoir à la jouissance jevonienne par la propriété et à la jouissance gossenienne par la communauté."

Le troc selon Gossen est récusé bien que maximisant l'intérêt parce qu'il n'est pas conforme à la justice commutative et qu'il suppose deux règles d'actions en contradiction avec

²² Ce qui suppose la comparabilité intersubjective et l'additivité des utilités individuelles.

la formule générale : la fraternité et / ou l'autorité de l'État sur les actions qui concernent l'individu.

Finalement la vérité d'intérêt est relativisée : la justice selon l'échange l'emporte quand il y a opposition.

III. Fatales vendanges ou la conciliation en marche

Cette conciliation aboutit à ce qu'il nomme la "société rationnelle" [EEPP, pp. 205-206 ; EEPA, p. 250], conforme à l'Idéal social de sa jeunesse. L'histoire devra la réaliser en s'appuyant sur la "politique rationnelle".

§ 1 Une société rationnelle

L. Walras a livré ce qu'il considère, finalement, comme la société rationnelle qui se réalisera et qui se présente comme une conciliation du juste et de l'utile, plus généralement des diverses Vérités.

Les terres et les ressources naturelles sont propriétés de l'État, affermées par adjudication à de grands fermiers pourvus d'importants capitaux et d'un savoir technique. L'impôt a été supprimé, la rente foncière (croissante à taux croissant) permettant de donner à l'État les recettes correspondant à son dû. Les prix des biens et ceux des services producteurs, donc la rémunération du travail et du capital, sont déterminés à l'équilibre sur des marchés concurrentiels. La disparition des monopoles artificiels, le contrôle de l'État sur les services publics et les monopoles naturels ne laissent subsister sous contrôle privé que ceux liés à une invention. Au-delà des coûts de production, le bénéfice des entrepreneurs ne correspond donc globalement qu'à la rémunération de l'innovation : disparition des bénéfices de monopole (autre que liés à l'innovation)²³ tandis que la concurrence fait disparaître les rentes et que les bénéfices liés à l'efficacité de tel entrepreneur s'annulent pour l'ensemble de l'économie.

Les compromissions entre l'État et la finance, l'affairisme, la spéculation, la "féodalité financière" ont été éliminées avec la nationalisation des terres, la disparition des monopoles privés et des fortunes excessives. L'égalité des conditions sociales ainsi assurée, l'inégalité des positions (les différences de richesse et de revenu entre individus) reste modeste et socialement juste puisque ne reposant que sur le mérite et l'effort, le travail et l'épargne, la détention d'un savoir, le bénéfice de l'inventeur et de modestes héritages.

A l'échelle de l'économie, l'accumulation *privée* du capital ne procède que des salaires, des intérêts, de quelques profits des monopoles liés à l'invention tandis que l'accumulation du capital d'État vient des épargnes sur les rentes (et sur les intérêts des capitaux accumulés à partir de cette rente). C'est le triomphe de la petite épargne, du petit capital. Les salariés méritants (épargnants) détiendront le capital de petites entreprises individuellement ou par leur association dans des coopératives de production [EES, p. 205 ; APC, pp. 11-67, p. 111 et sq.]. Finalement, "sur le terrain de la production", l'économie rationnelle sera composée de petites entreprises individuelles, de quelques coopératives, de services publics et de monopoles naturels gérés par l'État (ou concédés). Le salariat n'aura pas disparu, mais les salaires fixés à l'équilibre concurrentiels seront satisfaisants pour peu que les salariés puissent s'instruire et s'associer sans entraves, que l'État intervienne en restant strictement dans son rôle, réglementant la durée du travail et organisant le marché du travail de façon à y garantir le fonctionnement de la libre concurrence. Ce sera la fin de la lutte des classes, ce phénomène caractéristique de nos sociétés éloignées de l'Idéal social.

La cité rationnelle walrasienne regarde donc vers le modèle méritocratique et épargnant de la petite production marchande concurrentielle. Finalement, son époque, surtout celle qui émerge avec la seconde révolution industrielle, avec les années 1885-90, l'effraye et

²³ Les monopoles artificiels ont disparus, les monopoles naturels et moraux gérés ou contrôlés par l'État comme en concurrence ("à l'enchère et au rabais") ne font pas apparaître de profit spécifique.

notre socialiste libéral est un petit bourgeois par de nombreux aspects conservateur. Cependant, selon lui, la libre concurrence ne s'oppose pas à un certain collectivisme, elle le suppose même, mais à condition que se maintienne "l'individualisme vrai" : le fonctionnement d'une économie d'échange libre, le mécanisme de l'enchère et du rabais, en un mot le marché, et "ce résidu est irréductible" [EEPA, p. 252]. Il n'en est pas moins quelque peu fasciné par le modèle de l'État doté d'une rationalité supérieure [Potier, 1999], celui qui saura gérer les terres, les monopoles moraux et naturels *comme en concurrence*, celui qui luttera contre les monopoles artificiels et rejettera les compromissions, non pas celui corrompu d'aujourd'hui, mais celui idéal de demain (d'où l'importance de la théorie politique, de la définition du gouvernement idéal, une science qui reste à faire)

§ 2 La fin de l'histoire

Ce qui est rationnel doit être et ce qui doit être sera. D'où le rôle donné à cette philosophie de l'histoire que L. Walras avait qualifiée de "science pure morale" : "l'humanité prise dans son ensemble n'est pas libre d'aller contre l'intérêt et contre la justice, c'est-à-dire contre sa propre nature" ! Si "le vent du Nord" pourra venir geler certaines de ses espérances, "ce qui est impossible c'est que le socialisme scientifique et libéral ne fasse pas sa vendange" [EES, p. 147].

Walras est progressiste²⁴ et déterministe : une téléologie dont il n'a pas la prétention de définir les lois, mais ces lois existent et ne peuvent que réaliser l'idéal. Influencé par l'idéalisme allemand, il pense l'histoire comme la réalisation de l'Idéal que le savant peut entrevoir (et même définir dans la mesure où il perfectionne ses connaissances)²⁵. Si L. Walras ne nous livre pas explicitement les lois de l'histoire, il met l'accent sur la dynamique des forces productives, une position incontournable alors : "la vapeur et les machines" ont fait disparaître l'esclavage et le servage, l'industrie moderne fera disparaître les injustices. Il prend en outre peu à peu conscience du rôle de la *sélection* darwiniste. Ainsi il écrit : "la force de la sélection, un des plus grands faits, sans contredit, s'il réussit à passer de l'état d'hypothèse à celui de vérité démontrée, que la physiologie aura mis en lumière dans notre siècle, et grâce auquel l'humanité tend à se rapprocher de son idéal actuel et peut être à concevoir un autre idéal ultérieur" [EES, p. 192]).

Il y a aussi la volonté libre. Pourtant L. Walras admet "l'illusion de la liberté" et met en exergue le jeu des "forces aveugles et fatales". Il est déterministe au sens du début du XIXe siècle (la référence astronomique, le postulat "réducteur" de toutes les lois à une "géométrie élémentaire" et le mécanicisme qui postule que tout phénomène est explicable en termes de mouvement, de vitesse, de force). Alors quelle liberté ? Il se débat de façon parfois naïve dans l'antinomie "liberté/déterminisme". N'écrit-il pas : "l'homme est une planète qui, dans le monde moral, fait elle-même sa trajectoire" [EES, pp. 145-146]). Mais il se veut aux antipodes du spontanéisme, celui de l'historisme allemand qu'il considère comme à courte vue et qui fait tomber dans un conservatisme animé par des coups de force puisque celui qui réussit se trouve justifié par sa réussite même²⁶. Pour L. Walras, l'histoire ne procède pas

²⁴ "les combinaisons les plus récentes sont supérieures aux anciennes" car "plus conformes à l'intérêt et à la justice" [EEPP, p. 31] et la conception même de l'Idéal se perfectionne, il y a une marche des vérités relatives vers la vérité absolue.

²⁵ La réalisation de l'Idéal social par l'histoire est même un point qu'il considère comme un de ses apports majeur par rapport à Vacherot [EEPA, p. 414, 441].

²⁶ "Appliqué ainsi à la science comme à la politique, l'empirisme prévient les révolutions, mais il favorise à un haut degré les coups d'État parce qu'il détruit les principes et laisse le champ libre à toutes les tentatives qui savent réussir. En l'absence de principes, tout cède au succès. Sous prétexte de ne pas troubler par des théories préconçues le développement spontané des faits, on languit indéfiniment dans une conservation immobile au sein de laquelle les ambitions et les cupidités qui ne se font, elles, aucun scrupule d'aider à la spontanéité des choses, peuvent se donner libre carrière. Puis on s'incline devant le fait accompli, parce qu'il est accompli ; et l'on s'incline d'autant plus profondément qu'il est accompli plus brutalement. Ce triomphe de

seulement par "tâtonnements", "essais et erreurs", elle est rationnelle et volontariste [EEPA, p. 250 et n. 12]. La volonté libre de l'homme, éclairée par la science, va créer ce monde rationnel, conforme à l'Idéal qu'il pense avoir défini ou du moins dévoilé, à son socialisme libéral. Une volonté libre qui ne peut que vouloir collectivement l'Idéal. La science qui a défini l'Idéal, doit encore soutenir la pratique de transformation du monde à son image. Dans une notule, il écrit contre Pareto: "Le but final de la science est non d'exprimer purement et simplement la réalité ... mais de rapprocher la réalité de l'idéal" [CED, *Notes d'humeur*, p. 567]. Ou encore: "Je suis un idéaliste. Je crois que les idées transforment le monde à leur image"²⁷.

Bibliographie

R. Aréna, et L. Ragni, "Libre-concurrence et méthodologie walrasienne, une tentative de mise en relation", in : n° spécial *Walras, Économies et Sociétés*, PE, n° 20-21, Série *Economia*, n° 10-11, octobre-novembre 1994.

Baranzini Roberto, *Léon Walras e il fenomeno monetario (1860-1886). Contributo analitico ed epistemologico alla ricostruzione del modello monetario walrasiano*, thèse présentée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne, 2001.

Baranzini Roberto, "Léon Walras : il singolare socialismo di un marginalista atipico", in : Marco E. L. Guidi e Luca Micheli, a cura di, *Marginalismo e socialismo nell'Italia liberale, 1870-1925, Annali della Fondazione Feltrinelli* (Milan), pp. 35-65, 2001.

A. Berthoud, "Économie politique et morale chez Walras", *Économies et Sociétés*, PE, Série *Economia*, n° 9, mars 1988, .

A. Berthoud, "Idéal politique et idéal scientifique chez Walras", *Cahiers de l'Association Charles Gide*, n° 2, 1989.

P. Bridel, *Le Chêne et l'architecte : un siècle de comptes rendus bibliographiques des Éléments d'économie politique pure de L. Walras*, Genève : Droz, 1996.

P. Bridel, *Money and the General Equilibrium Theory : From Walras to Pareto (1870-1923)*, Cheltenham : Elgar, 1997.

R. Carnap, *Les Fondements philosophiques de la physique*, Paris : Colin, 1973.

P. Dockès, *La Société n'est pas un pique-nique : L. Walras et l'économie sociale*, Paris : Economica, 1996.

P. Dockès, "Ce qui est, ce qui devrait être, ce qui sera ou Walras's Economics as he saw it", *Revue européenne des sciences sociales, Cahiers V. Pareto*, 1999.

P. Dockès et J.P. Potier, "Léon Walras et le statut de la concurrence : une étude à partir des *Éléments d'économie politique pure*", Communication au Xe Colloque de l'Association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique "Histoire des représentations du marché", Grenoble, 25-27 septembre 2003.

R.M. Goodwin, "Iteration, Automatic Computers and Economic Dynamics", *Metroeconomica*, 1951, 3, p. 1-7.

B. Ingrao, "The Normative Biases in a General Equilibrium Theory", *Communication au colloque Charles Gide de Strasbourg*, 1989.

la force vaut-il mieux que l'esprit de révolution pour un peuple, c'est ce que l'avenir nous apprendra." *Cours*, CES, 1996, p. 170].

²⁷ "Je suis un idéaliste. Je crois que les idées transforment le monde à leur image et que l'idéal entrevu par un homme, par une école s'impose à l'humanité [...]. Je crois que le monde a mis dix-huit siècles à tâcher de réaliser -sans y réussir- l'idéal de Jésus et des premiers apôtres. Je crois que le monde mettra dix huit ou vingt autres siècles peut-être à essayer, sans y mieux réussir, de réaliser l'idéal entrevu par les hommes de 89, aperçu plus clairement par nous, éclairci par nos successeurs. Heureux de penser que moi-même j'aurai peut-être répandu la moindre lumière sur ce tableau." [CED, *Notes d'humeur*, p. 551]. Sur son pessimisme d'âge mûr, la probabilité d'une révolution si les hommes ne sont pas capables de faire les bonnes réformes, etc., cf. [Dockès, 1996].

W. Jaffé, ed, *Correspondence of Léon Walras and Related Papers*, Amsterdam : North Holland, 1965.

E. Kant, *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, in : *Opuscules sur l'histoire*, Paris : GF/Flammarion, 1990.

E. Kant, *Le Conflit des facultés* (1798), in : *Opuscules sur l'histoire*, Paris : GF/Flammarion, 1990.

J. Lallement, "Léon Walras et les idéaux de 1789", in : *La Pensée économique pendant la Révolution française, Économies et sociétés*, Série PE, Série *Æconomia*, n° 13, juillet-octobre 1990.

V. Pareto, *Manuel d'économie politique, Œuvres complètes*, VII, Genève : Droz, 1966.

C. Péguy, "Un économiste socialiste : Monsieur Léon Walras", *La Revue socialiste*, n° 146, 15 février 1897, repris in : *Œuvres complètes en prose*, Paris : Gallimard, vol 1, 1987.

H. Poincaré, *La Science et l'hypothèse* (1902), Paris : Flammarion, 1943

J.-P. Potier, "Classification des sciences et divisions de l'«économie politique et sociale» dans l'oeuvre de L. Walras : une tentative de reconstruction", in : n° spécial *Walras, Économies et Sociétés*, PE, n° 20-21, Série *Æconomia*, n° 10-11, octobre- novembre 1994.

J.-P. Potier, "L. Walras and "Applied Science" : Scope and Limits of the Free Competition Principle", in : Faccarello, Gilbert, éd., *From Bodin to Walras : Studies in the History of French Political Economy*, Londres : Routledge, 1998.

Potier Jean-Pierre, " L'économie politique appliquée walrassienne : principe de la libre concurrence et intervention de l'Etat", *Revue européenne des sciences sociales. Cahiers V. Pareto*, tome XXXVII, n° 116, pp. 51-72, 1999.

A. Rebeyrol, *La Genèse de l'équilibre économique général : Essai sur l'oeuvre de Léon Walras*, Thèse Paris X-Nanterre, décembre 1994.

P. Steiner, "Pareto contre Walras : le problème de l'économie sociale", in : n° spécial *Walras, Économies et Sociétés*, PE, n° 20-21, Série *Æconomia*, n° 10-11, octobre- nov. 1994.

E. Tatti, "'Être" et "devoir être" chez Walras", in : Dockès, Frobert, Klotz, Potier, Tiran éd., *Les Traditions économiques françaises, 1848-1939*", Paris : CNRS éd., 2000.

É. Vacherot, *La Métaphysique et la science ou principes de métaphysique positive*, Paris : F. Chamerot, 1858, 2e éd. 1863.

J. Van Daal et A. Jolink, "Léon Walras's Mathematical Economics and the Mechanical Analogies", *History of Economics Society Bulletin*, 11, 1, Spring, 1989.

J. Van Daal et A. Jolink, *The Equilibrium Economics of Léon Walras*, London and New York : Routledge, 1993.

J. Van Daal, "De la nature de la monnaie dans les modèles d'équilibre de L. Walras", in : n° spécial *Walras, Économies et Sociétés*, PE, n° 20-21, Série *Æconomia*, n° 10-11, octobre - novembre 1994.

D. A. Walker, "Iteration on Walras's Theory of Tâtonnement", *De Economist*, 136, 3, 1988.

D. A. Walker, *Walras's Market Models*, New York and Melbourne : Cambridge University Press, 1996.

D. A. Walker, *William Jaffe's Essays on Walras*, Cambridge : Cambridge University Press, 1983.

D. A. Walker, *La relation entre la Bourse au XIXe siècle et le modèle de L. Walras d'un marché boursier*, in : Dockès, Frobert, Klotz, Potier, Tiran éd., *Les Traditions économiques françaises, 1848-1939*, Paris : CNRS éd., 2000.

A. Walras, *Richesse , liberté et société*, in : *Œuvres économiques complètes*, vol. 1, Paris, *Æconomica*, 1990.

L. Walras, *Éléments d'économie politique pure*, in : *Œuvres économiques complètes* , vol. 8, Paris : *Economica*, 1988. Ici *EEPP*.

L. Walras, *Études d'économie politique appliquée*, in : *Œuvres économiques complètes*, vol. 10, Paris : Economica, 1992. Ici *EEPA*.

L. Walras, *Études d'économie sociale*, in : *Œuvres économiques complètes*, vol. 9, Paris : Economica, 1990. Ici *EES*.

L. Walras, *Les Associations populaires coopératives*, in : *Œuvres économiques complètes*, vol. 6, Paris : Economica, 1990. Ici *APC*.

L. Walras, *Cours*, in : *Œuvres économiques complètes*, vol. 12, Paris : Economica, 1996.

L. Walras, *L'Économie politique et la justice*, in : *Œuvres économiques complètes*, vol. 5, Paris : Economica, 2001. Ici *EPJ*.

L. Walras, *Œuvres diverses*, in : *Œuvres économiques complètes*, vol. 13, Paris : Economica, 2000. Ici *ŒD*.